Compte rendu de séance Séance du 15 Avril 2019

L' an 2019 et le 15 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de TRIBOT Philippe, Maire

<u>Présents</u>: M. TRIBOT Philippe, Maire, Mmes: JEMIOLO Anita, LEQUIN Maria, MEHLINGER Fanny, MM: COLLARD Benoît, COQUILLARD Gérard, EMONET Emmanuel, MOUGE Gilbert, RIDEY Patrick, SEGUELAS Rémi.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

Présents : 10

<u>Date de la convocation</u>: 04/04/2019 <u>Date d'affichage</u>: 05/04/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. COLLARD Benoît

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DEL15042019-1 - Approbation du Compte de Gestion 2018.

DEL15042019-2 - Approbation du Compte Administratif 2018.

DEL15042019-3 - Adoption du Budget Primitif 2019.

DEL15042019-4 - Vote des taux des taxes locales pour 2019.

DEL15042019-5 - Subventions attribuées en 2019.

DEL15042019-6 - Approbation de la Carte Communale.

DEL15042019-7 - Enfouissement d'une partie du réseau public de distribution d'électricité.

Complément de compte-rendu:

Le Conseil Municipal a décidé:

- d'approuver le Compte de Gestion présenté par le receveur municipal pour l'exercice 2018.
- d'approuver le Compte Administratif 2018 présenté par Mr le Maire.
- d'adopter le Budget Primitif 2019 proposé par Mr le Maire.
- de voter les taux des taxes locales pour l'année 2019 sans les modifier par rapport à l'année précédente.
- d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019.
- d'approuver la carte communale en suivant l'avis du commissaire enquêteur sur les requêtes particulières formulées au cours de l'enquête, ayant pour effet de n'apporter aucune adaptation sauf pour les parcelles AB 125, 126, 128, 134 et 133 qui sont retirées de l'enveloppe constructible.
- d'accepter le devis du SDEA d'un montant de 12 600 €, pour l'enfouissement d'une partie du réseau de distribution d'électricité.

Séance levée à: 21:30

